

CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE LA RÉGION GRAND EST

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE EST

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
MAIL : cpetitjean@fidurex.fr

ASSOCIATION LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL PRIVE SAINT VINCENT DE PAUL

4 rue Marie Douchet

57 440 ALGRANGE

*Inscrite au registre des associations de Hayange
Sous le volume 11 folio 414*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

A l'assemblée générale de l'Association du lycée technique et professionnel privé Saint-Vincent de Paul,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du lycée technique et professionnel privé Saint-Vincent de Paul relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

CP

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de mon rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Faits caractéristiques de l'exercice : sur décision du Conseil d'Administration de décembre 2024, la mise en immobilisations financières de comptes à terme pour un montant minimal de 1 500 000 € afin de garantir le remboursement des emprunts contractés pour le financement des projets éducatifs, l'entretien et la rénovation des infrastructures de l'entité. Au 31/08/2025, il a été immobilisé une somme globale de 1 600 000 €.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les ressources de votre association contiennent deux postes significatifs : les forfaits versés par l'état et les collectivités locales ainsi que la scolarité facturée aux familles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables significatifs suivis par l'association et des informations mentionnées dans l'annexe et le rapport de gestion, je me suis assuré de l'exhaustivité des produits issus de la contribution familiale et des forfaits versés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bar-Le-Duc, le 10 mars 2026

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes



ASSOCIATION LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL PRIVE SAINT VINCENT DE PAUL

4 rue Marie Douchet

57 440 ALGRANGE

*Inscrite au registre des associations de Hayange
Sous le volume 11 folio 414*

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bar-Le-Duc, le 10 mars 2026

Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes



CHRISTOPHE PETITJEAN
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE LA REGION GRAND EST

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE EST

29, Boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC

TEL : 03 29 79 04 42
MAIL : cpetitjean@fidurex.fr

ASSOCIATION LYCEE TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL PRIVE SAINT VINCENT DE PAUL

4 rue Marie Douchet

57 440 ALGRANGE

Inscrite au registre des associations de Hayange
Sous le volume 11 folio 414

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 août 2025

A l'assemblée générale de l'Association du lycée technique et professionnel privé Saint-Vincent de Paul,

En ma qualité de commissaires aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'a été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimée nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Je vous informe qu'il m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Bar-Le-Duc, le 10 mars 2026

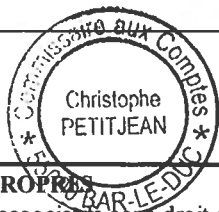
Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes





Bilan Actif

		31/08/2025			31/08/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 912	9 912		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	15 407	10 442	4 965	5 712
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains (y compris agencets et aménagts terrains)	36 415	13 548	22 867	22 867
	Constructions sur sol propre	6 926 680	1 625 154	5 301 526	5 481 397
	Constructions sur sol d'autrui	10 544 003	7 284 763	3 259 241	3 345 321
	Installations techniques, matériel et outillage	14 131	12 221	1 909	2 988
	Autres immobilisations corporelles	1 129 900	794 938	334 962	392 416
	Immobilisations en cours	83 458		83 458	20 541
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 600 000		1 600 000	1 610 000
	TOTAL (I)	20 359 905	9 750 977	10 608 929	10 881 242
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	9 949		9 949	4 569
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Usagers (familles, élèves)	3 894	3 432	462	1 353
	Personnel et organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques	142 447		142 447	386 469
	Autres créances	85 913		85 913	3 933
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 689 951		2 689 951	2 711 873
	DISPONIBILITES	1 503 353		1 503 353	1 135 123
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	29 964		29 964	28 528
	TOTAL (II)	4 465 470	3 432	4 462 039	4 271 847
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		24 825 376	9 754 408	15 070 967	15 153 089
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



Bilan Passif

31/08/2025

31/08/2024

FONDS ASSOCIATIFS		31/08/2025		31/08/2024	
	FONDS PROPRES				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	- Valeur du patrimoine intégré		460 537		460 537
	- Fonds statutaires				
	- Apports sans droit de reprise				
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Dont Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie				
	Autres réserves				
	Report à nouveau		5 900 830		5 824 832
	Résultat de l'exercice		238 347		75 998
	TOTAL DES FONDS PROPRES		6 599 714		6 361 367
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
	Fonds associatifs avec droit de reprise				
	- Apports avec droit de reprise				
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisé				
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		3 624 863		3 712 583
	Dont Subventions d'équipement		6 618 389		6 411 234
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
	Autres subventions d'investissement		(2 993 527)		(2 698 651)
	Droits des propriétaires				
	TOTAL DES AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		3 624 863		3 712 583
	TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS (I)		10 224 577		10 073 950
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour pensions et obligations similaires		29 029		30 519
	Provisions pour gros entretien				
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL DES PROVISIONS (II)		29 029		30 519
Fonds déduits	TOTAL DES FONDS DEDIES (III)				
DETTES (I)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		4 304 302		4 587 850
	Avances et acomptes reçus des usagers		232 647		217 687
	Dettes fournisseurs		173 849		112 125
	Dettes fiscales et sociales		83 002		101 051
	Dettes sur immobilisations				
	Autres dettes		12 556		15 228
	Produits constatés d'avance		11 006		14 679
	TOTAL DES DETTES (IV)		4 817 362		5 048 620
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL PASSIF (I à V)		15 070 967		15 153 089
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			238 346,89		75 998,30
(1) Dont à moins d'un an			567 570		530 266
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			164		3 353
ENGAGEMENTS DONNES					



Compte de Résultat 1/2

		31/08/2025	31/08/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Participation des familles	823 015	780 160
	Participation de l'Etat et des collectivités publiques	1 368 861	1 213 296
	Ventes de produits et marchandises, travaux, études	7 638	12 063
	Produits des activités annexes	24 278	21 752
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	29 601	48 091
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 015	10 153
	Autres produits de gestion courante	3 332	6 217
Total des produits d'exploitation		2 261 739	2 091 730
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	(668)	1 404
	Variation de stock	(5 380)	2 213
	Achats de matières et autres approvisionnements	638 254	589 497
	Variation de stock		
	Autres charges externes	283 673	306 587
	Impôts, taxes et versements assimilés	58 161	51 724
	Salaires et traitements	576 582	567 709
	Charges sociales	218 261	215 327
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations	677 168	669 818
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant	1 590	177
	Dotations aux provisions		3 786
	Autres charges de gestion courante	1 999	538
	Total des charges d'exploitation	2 449 641	2 408 603
RESULTAT D'EXPLOITATION		(187 901)	(316 873)

CABINET ADIS		Association LTPP ST VINCENT DE PAUL		Page :	6
		Compte de Résultat 2/2			
			31/08/2025	31/08/2024	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(187 901)	(316 873)	
Opéra. comm.	Remboursement des frais sur opérations faites en commun Quote-part des frais sur opérations faites en commun				
PRODUITS FINANCIERS	De participations				
	De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés		165 550	169 529	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers		165 550	169 529	
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées		52 348	55 516	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières		52 348	55 516	
	RESULTAT FINANCIER		113 201	114 014	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(74 700)	(202 859)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		19 224	8 661	
	Sur opérations en capital		294 875	292 316	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Total des produits exceptionnels		314 099	300 977	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion			601	
	Sur opérations en capital				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Total des charges exceptionnelles			601	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		314 099	300 375	
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			1 052	21 518	
TOTAL DES PRODUITS			2 741 388	2 562 236	
TOTAL DES CHARGES			2 503 041	2 486 238	
EXCEDENT ou DEFICIT			238 347	75 998	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Contributions reçues			(200 000)	
	Bénévolat				
	Prestations en nature			(200 000)	
	Dons en nature				
	Emplois des contributions reçues			(200 000)	
	Secours en nature				
	Mise à disposition gratuite de biens et services			(200 000)	
Personnel bénévole					



Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de L'ordre de la Région Lorraine

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

ANNEXES



Règles et Méthodes Comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total est de 15 070 967 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 741 388 euros et un total charges de 2 503 041 euros, dégageant ainsi un résultat de 238 347 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le (a saisir).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2021 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement Catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique)

IDENTIFICATION DE L'OGEC, OBJET SOCIAL, ACTIVITES, MOYENS MIS EN ŒUVRE

Héritier de l'école ménagère fondée en 1908 par la congrégation des Filles de la Charité, le lycée technique et professionnel St Vincent de Paul est lié à l'état par contrat d'association depuis 1968.

Dans ses premières années d'existence, l'établissement a des sections tournées essentiellement vers le domaine familial et le secteur de l'habillement.

Peu à peu, il va s'ouvrir à d'autres domaines : les soins aux personnes (Coiffure, Esthétique), et les Arts Graphiques.

Le domaine d'action va également s'étendre vers le post BAC avec des formations liées à l'imagerie médicale et au design.

Placé sous la Tutelle de la congrégation des Filles de la Charité, son projet d'éducation est d'accueillir en priorité les enfants et les jeunes moins favorisés en travaillant à la promotion de la personne, afin de les amener vers l'autonomie et le sens des responsabilités dans un processus



Règles et Méthodes Comptables

réclamant les énergies et l'adhésion de l'ensemble des intervenants de l'école, enseignants, parents et élèves, dans un effort concerté de recherche d'excellence et de qualité.

L'objectif fondamental est d'assurer la meilleure formation des élèves afin qu'ils préparent dans les conditions les plus favorables la poursuite de leurs études puis leur insertion professionnelle et de créer un lieu de vie et de travail agréable et fonctionnel.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Concernant l'application du règlement sur les actifs, l'établissement a retenu les hypothèses suivantes :

- Compte tenu de la nature de ses immobilisations, l'établissement n'a pas été en mesure d'identifier de composants significatifs.
- L'établissement ne prévoit pas de céder ses immobilisations avant l'achèvement de leur durée de vie. La durée d'utilisation correspond en pratique aux durées d'usage qui étaient antérieurement pratiquées.
- La valeur résiduelle des immobilisations à la fin de leur utilisation étant, pour la quasi-totalité de celle-ci, non significative ou difficilement chiffrable, elle n'a pas été prise en compte.

S'agissant de matériel d'occasion, les immobilisations sont amorties sur une courte durée.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 7 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier :
- * Matériel scolaire : 3 à 10 ans
- * Mobilier scolaire : 5 à 10 ans



Règles et Méthodes Comptables

- * Matériel coiffure / esthétique : 5 à 10 ans
- * Matériel de cuisine : 5 à 10 ans

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.78 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %

Règles et Méthodes Comptables

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 1 et 7 % en fonction de la catégorie et de l'âge du personnel
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2019-2021

Faits caractéristiques de l'exercice

Le Conseil d'Administration de décembre 2024 a validé la mise en immobilisations financières de comptes à terme pour un montant minimal de 1.500.000 € afin de garantir le remboursement des prêts contractés pour le financement des projets éducatifs, l'entretien et la rénovation des infrastructures de l'OGEC.

Compte tenu des CAT présents au 31/08/2025, il a été immobilisé une somme globale de 1.600.000 €





Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	25 319					25 319
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 319					25 319
CORPORELLES	Terrains	36 415					36 415
	Constructions sur sol propre	6 701 967					6 701 967
	sur sol d'autrui	7 436 321					7 436 321
	instal. agencet aménagement	3 020 583		311 811			3 332 394
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 131					14 131
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	15 742					15 742
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 055 395		40 126			1 095 521
	Emballages récupérables et divers	18 637					18 637
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	20 541		293 035	230 117		83 458
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 319 732		644 972	230 117		18 734 587
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 610 000		600 000		610 000	1 600 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 610 000		600 000		610 000	1 600 000
TOTAL		19 955 051		1 244 972	230 117	610 000	20 359 905



Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	19 606	747		20 354
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 606	747		20 354
CORPORELLES	Terrains	13 548			13 548
	Constructions sur sol propre	1 242 925	175 366		1 418 291
	sur sol d'autrui	5 334 830	238 941		5 573 771
	instal. agencement aménagement	1 754 398	163 455		1 917 853
	Instal technique, matériel outillage industriels	11 143	1 078		12 221
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	15 742			15 742
	Matériel de bureau, mobilier	666 751	97 006		763 756
	Emballages récupérables et divers	14 866	574		15 440
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		9 054 202	676 421		9 730 623
TOTAL		9 073 809	677 168		9 750 977



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux usagers Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	30 519		1 490	29 029
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 519		1 490	29 029
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes usagers (familles, élèves) Autres	2 009	1 590	168	3 432
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 009	1 590	168	3 432
TOTAL GENERAL		32 528	1 590	1 658	32 461
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			1 590	1 658	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 600 000		1 600 000
	Créances usagers (familles, élèves)	3 894	3 894	
	Personnel et organismes sociaux			
	Etat et autres collectivités publiques	142 447	142 447	
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés	85 913	85 913	
	Autres créances			
	Charges constatées d'avances	29 964	29 964	
	TOTAL DES CREANCES	1 862 218	262 218	1 600 000
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés			

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	164	164		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	4 304 138	286 994	984 636	3 032 509
	Emprunts et dettes financières divers				
	Familles ou élèves avances reçues	1 107	1 107		
	Dettes fournisseurs	173 849	173 849		
	Dettes sociales	39 248	39 248		
	Etat et autres collectivités publiques	43 754	43 754		
	Dettes sur immobilisations				
	Confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				
	Autres dettes	11 448	11 448		
	Produits constatés d'avance	11 006	11 006		
	TOTAL DES DETTES	4 584 715	567 570	984 636	3 032 509
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	280 166			
	Emprunts auprès des confédérations, fédérations, associations et organismes apparentés				



	Fonds propres clôture 31/08/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	460 537				460 537
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	5 824 832	75 998			5 900 830
Excédent ou déficit de l'exercice	75 998	(75 998)	238 347		238 347
Situation nette	6 361 367		238 347		6 599 714
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 712 583		207 155	294 875	3 624 863
Provisions réglementées					
TOTAL	10 073 950		445 502	294 875	10 224 577

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/08/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/08/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	6 411 234	207 155		6 618 389
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	6 411 234	207 155		6 618 389
Quotes-parts virées au compte de résultat	2 698 651	294 875		2 993 527



Etat des amortissements des subventions
Dossier : LTP ST VINCENT DE PAUL ALGRANCE
Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

Code	Libellé	Date acceptation	Subvention	Comptes	Amortissements	Durée (mois)	Amortissement		Début exercice	Nouveaux	Extinction		Dotations	Exercice	Valeur	Fin exercice	
							Date		Valeur	Montant	Montant	Date				Cumul amorti	Reste à amortir
00177	REGION SUBV INVEST SANS DT REPRISE	18/04/2024	13120000	13912000						39 618,00	-		-	4 268,97	39 618,00	4 268,97	35 349,03
00128	SUBV 22P03890 MOBILIER INFO	07/07/2023	13120000	13912000						4 484,56	-		-	4 34,95	4 484,56	4 34,95	4 049,61
00128	SUBV 22P03137 TRAVAUX IMMOB	22/04/2024	13120000	13912000						47 993,36	-		-	2 744,34	47 993,36	2 744,34	45 249,02
00130	SUBV 22P03033 FACADES BAT A	28/03/2025	13120000	13912000						115 058,70	-		-	3 467,75	115 058,70	3 467,75	111 591,95
101	REGION LORRAINE BAT 1ERE TRANCHE	21/09/1999	13120000	13912000					666 441,52	498 907,91	-		-	17 465,13	666 441,52	17 465,13	581 373,04
102	REGION LORRAINE BAT 2EME TRANCHE	21/07/1999	13120000	13912000					748 117,20	535 545,53	-		-	17 465,13	748 117,20	17 465,13	581 373,04
103	REGION LORRAINE SUBV REGION BATIMENT	13/07/2001	13120000	13912000					38 953,06	140 938,02	-		-	10 110,65	38 953,06	10 110,65	28 842,41
104	REGION LORRAINE SUBV REGION MUR DE S	15/10/2010	13120000	13912000					466 572,00	294 081,77	-		-	24 885,19	466 572,00	24 885,19	441 686,81
105	REGION LORRAINE SUBV REGION REHAB LO	01/09/2015	13120000	13912000					347 167,00	174 785,34	-		-	19 832,54	347 167,00	19 832,54	327 334,46
106	REGION LORRAINE SUBV REGION REHAB LO	01/09/2015	13120000	13912000					40 034,00	25 020,21	-		-	2 783,62	40 034,00	2 783,62	37 250,38
109	REG GRAND EST RENOVAT PARTIELLE LYCE	23/12/2014	13120000	13912000					179 218,38	73 493,25	-		-	13 348,20	179 218,38	13 348,20	165 870,18
110	REGION LORRAINE 1/2 OP AMORTIE	18/08/2020	13120000	13912000					923 756,37	601 351,92	-		-	47 492,62	923 756,37	47 492,62	876 263,75
111	SUBV LYCEE 4.0 2021	16/06/2020	13120000	13912000					15 612,00	12 699,37	-		-	3 002,63	15 612,00	3 002,63	12 609,37
112	SUBV INVEST MOBILIER	31/08/2021	13120000	13912000					6 937,00	2 992,15	-		-	19 832,54	6 937,00	19 832,54	5 004,45
113	REGION SUBV RENOV SALLE INFORMATIO	31/08/2021	13120000	13912000					31 426,00	22 545,39	-		-	3 002,63	31 426,00	3 002,63	28 423,37
114	SUBV SECURITE INCENDIE	01/09/2023	13120000	13912000					15 132,00	6 613,57	-		-	3 002,63	15 132,00	3 002,63	12 129,37
115	TXV SECURITE 22P00418	08/04/2022	13120000	13912000					8 500,00	1 783,84	-		-	3 002,63	8 500,00	3 002,63	5 497,36
117	SUBV BATIMENT CORMONTAIGNE	22/03/2019	13120000	13912000					16 220,65	1 627,07	-		-	1 627,07	16 220,65	1 627,07	14 593,58
119	SUBV AGENCEMENT ET MAT MEDICAL	07/07/2023	13120000	13912000					7 388,00	1 689,35	-		-	2 326,80	7 388,00	2 326,80	5 061,20
121	SUBV MATERIEL MEDICAL	07/07/2023	13120000	13912000					1 700 000,00	48 506,67	-		-	48 506,67	1 700 000,00	48 506,67	1 651 493,33
122	SUBV MATERIEL INFORMATIQUE	01/09/2023	13120000	13912000					31 370,00	2 130,80	-		-	2 130,80	31 370,00	2 130,80	29 239,20
123	SUBV MATERIEL MOBILIER	01/09/2023	13120000	13912000					2 512,00	1 575,86	-		-	1 575,86	2 512,00	1 575,86	936,14
124	SUBV MOBILIER TOYER	01/09/2023	13120000	13912000					45 865,78	5 907,91	-		-	6 933,06	45 865,78	6 933,06	38 932,72
126	SUBV MATERIEL SCOLAIRE CAMPUS	01/09/2023	13120000	13912000					453 207,00	17 910,47	-		-	17 910,47	453 207,00	17 910,47	435 296,53
13	REGION LORRAINE PPI1719 REHAB ACCESS	01/09/2017	13120000	13912000					30 428,00	3 042,90	-		-	3 042,90	30 428,00	3 042,90	27 385,10
7	GRAND EST TXV CABLAGE WIFI	27/12/2018	13120000	13912000					271 546,00	92 275,55	-		-	16 416,15	271 546,00	16 416,15	255 129,85
8	REGION LORRAINE	01/09/2015	13120000	13912000					9 022,00	5 871,98	-		-	9 022,00	9 022,00	9 022,00	0,00
		04/07/2016	13120000	13912000					6 406 844,37	2 685 935,00	-		-	445,75	6 406 844,37	445,75	5 960 908,62
	REGION SUBV INVEST SANS DT REPRISE		13120000	13912000					6 406 844,37	2 685 935,00	207 154,72		-	294 404,35	6 613 959,09	2 986 339,35	3 627 619,74
108	SUBV EQUIP AUTRES ENTREPRISES		13180000	13918000			01/09/2017		4 430,00	2 744,19	-		-	443,00	4 430,00	443,00	3 987,19
109	SUBV EQUIP AUTRES ENTREPRISES		13180000	13918000					4 430,00	2 744,19	-		-	443,00	4 430,00	443,00	3 987,19
	Total des comptes								6 411 294,37	2 698 679,19	207 154,72		-	294 404,35	6 613 959,09	2 993 520,54	3 620 438,55
	Mode d'amortissement : J65 pmi								6 411 294,37	2 698 679,19	207 154,72		-	294 404,35	6 613 959,09	2 993 520,54	3 620 438,55



Concours publics et subventions

31/08/2025

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics		611 181	757 680			1 368 861
Subventions d'exploitation		1 625	22 578		5 398	29 601
Subventions d'investissement			207 155			207 155
TOTAL		612 806	987 412		5 398	1 605 616



Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
AIDE A L4APPRENTISSAGE	6 000		
FINANCEMENT OPCO APPRENTISSAGE	122 032		
ETAT - FORFAITS EXTERNAT	483 149		
REGION - FORFAIT EXTERNAT	757 680		
REGION - DITE		15 759	
REGION - SUBV DIVERSES		6 819	
ETAT - CREDITS PEDAGOGIQUES		1 625	
TAXE APPRENTISSAGE PERCUE		5 398	
REGION - SUBV TRAVAUX - FACADES			207 155
Totalisation	1 368 861	29 601	207 155



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	COMMISSAIRE AUX COMPTES							
	31/08/2025	31/08/2024	%	%	31/08/2025	31/08/2024	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	6 569	8 584	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	6 569	8 584	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	6 569	8 584	100,00	100,00				



Produits et Charges exceptionnels

		31/08/2025
Total des produits exceptionnels		314 099
Produits exceptionnels sur opérations en capital		314 099
<i>Q/P SUB.INVESTISST.VIREE AU RESULTAT</i>	<i>294 875</i>	
<i>PRODUIT/EXERCICE ANT.</i>	<i>19 224</i>	
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		314 099



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION VOIR DETAIL 		29 964	29 964
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			29 964

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION VOIR DETAIL 		11 006	11 006
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			11 006

48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
31/08/2025	CCAV TURBOSELF 4/12	698,65
31/08/2025	CCAV PDS ENTRETIEN	1 104,32
31/08/2025	CCAV FOURN. ADM. 25/26	1 795,20
31/08/2025	CCAV FOURN. 25/26	1 027,69
31/08/2025	CCAV CARTES TURBOSELF 25/26	1 141,44
31/08/2025	CCAV LOC BNP PARIBAS COPIEURS 1/3	715,60
31/08/2025	CCAV ASSOC. IMMO CAMPUS 9/25	1 025,00
31/08/2025	CCAV LICENCE TURBOSELF 4/12	264,00
31/08/2025	CCAV IT MATELEC 4/12	28,80
31/08/2025	CCAV ENGIE PREAU 4/12	201,11
31/08/2025	CCAV ENGIE BAT.C 4/12	354,33
31/08/2025	CCAV ENGIE BAT.A+B 4/12	309,68
31/08/2025	CCAV FH ENERGIE CLIM 4/12	532,42
31/08/2025	CCAV ROLAND DG 24/4-23/4/26	1 769,46
31/08/2025	CCAV BWT FRANCE 8/12	654,41
31/08/2025	CCAV AMS ASCENSEURS 1/3	299,71
31/08/2025	CCAV SURVEIL 4/6	110,16
31/08/2025	CCAV OTIS 1/3	68,93
31/08/2025	CCAV AMS ELEVATEUR 1/3	142,58
31/08/2025	CCAV ORANGE MAINT. 25/26	776,83
31/08/2025	CCAV EASY HEBERGT 66,50/72 MOIS	244,18
31/08/2025	CCAV PIRANHA 4/12	103,16
31/08/2025	CCAV INDEX EDUC. 9/12	648,00
31/08/2025	CCAV ORANGE MAINT. YUTZ 1/12	30,30
31/08/2025	CCAV ILX ASCENSEURS YUTZ 4/6	621,05
31/08/2025	CCAV URSSAF ELEVES 4/12	869,64
31/08/2025	CCAV ASS. DOMMAGE BIENS 10/12	11 759,52
31/08/2025	CCAV DOC CFC 2CT 4/12	511,50
31/08/2025	CCAV COT. LE CEDRE 7/12	360,15
31/08/2025	CCAV SODEL MAINT. ELEC. 4/12	960,00
31/08/2025	CCAV AGESTRA 4/12	836,00
Total compte		29 963,82
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
31/08/2025	PCAV TURBOSELF CARTES CREDITRICES	11 006,00
Total compte		11 006,00



PARC IMMOBILIER		
Régime juridique d'utilisation des locaux		
	Date de conclusion	date d'échéance
Location Gymnase Convention "Etincelle"	21/09/2002	21/09/2999



POPULATION SCOLAIRE						
Nombre d'élèves	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Lycée	690	683	654	661	693	596
SECONDAIRE		683	654	661	693	596
Post-BAC	135	122	95	94	79	62
POST-BAC		122	95	94	79	62
TOTAL ETABLISSEMENT	825	805	749	755	772	658
Dont externes	384	388	350	350	339	658
Dont demi-pensionnaires	411	416	399	405	433	0
Dont internes	30					
					gestion externe	
Post-bac = dont BP1+2 = 10						



TARIFS ANNUELS						
Participation des familles						
	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Contribution familiale						
Lycée - 3PMET	480	480	450	450	450	360
Lycée - LP+LT	510	510	--	--	--	--
Post BAC DTS	950	900	850	850	850	650
Post BAC DNMADE	1220	1160	1100	1100	--	--
Demi-pension						
Lycée DP5	1218	1554	1122	1188	1188	-- gestion externe
Pension garçons						
Etablissement	2510	2904	2260	1750	1750	1224
Pension filles						
Etablissement	2210	2175	1955	1550	1445	943



EFFECTIF						
	2024/2025	2023/2024	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Effectif exprimé en équivalent temps plein						
Agents d'entretien	1	1	1	1	1	1
Fonctionnement des locaux	1	1	1	1	1	1
Employée de restauration	2	2	2	2	1	
Responsable de cuisine	1	1	1	1	1	
Restauration	3	3	3	3	2	
Surveillance générale - CPE	1	1	1	1	1	1
Personnel éducatif / Surveillants	5	5	5	5	5	5
Documentaliste	2	2	2			2
Chef de travaux	1	1	1	1	1	1
Encadrement éducatif	9	9	9	7	7	9
Directeur / Chef d'établissement	1	1	1	1	1	1
Directeur CFC / DDFPT	1	1	1	1	1	1
Attaché de gestion	1	1	1	1	1	1
Cadre administratif / Secrétaires	2	3	3	4	2	2
Standardiste / Accueil	1	1	1	1	1	1
Gestionnaire réseau	1	1	1	1	1	1
Administration générale	7	8	8	9	7	7
Personnel non enseignant	20	20	20	20	17	17
Professeurs sous contrat ou délégués	74	70	69	70	70	70
TOTAL GENERAL	94	90	89	90	87	87



Engagements financiers

31/08/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Nantissement de 4 comptes à terme (Emprunt CCM 164820) 400 K€ dans le limite du restant dû	86 999	
Nantissement de 10 comptes à terme (Emprunt CCM 164810) 1.150 K€ dans la limite du restant dû	396 592	
Caution Communauté Agglo Porte de France s/Emp 4 M€, dans la limite de 2 M	2 000 000	2 000 000
	2 483 591	2 000 000
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Indemnités de retraite	29 029	
	29 029	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	2 512 620	2 000 000
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants	1 909	
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		

Engagement de retraite au profit du chef d'établissement : 1.242,76 €



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/08/2025	31/08/2024
Dons en nature NEANT		
Prestations en nature Equivalent loyer		
Bénévolat NEANT		
Total		
Répartition par nature de charges	31/08/2025	31/08/2024
Secours en nature NEANT		
Mise à disposition gratuite de biens Equivalent loyer		
Prestations NEANT		
Personnel bénévole NEANT		
Total		

